

## ACTU 95

« Au ministère une idée à la seconde, sans pointe de concertation ! »

### Au ministère une idée à la seconde, sans pointe de concertation !

Nos enfants vont vivre une nouvelle fois un chamboulement dans leurs vies quotidiennes à la rentrée de Septembre. Même si nous pouvons comprendre les familles qui souhaitent le retour à la semaine de 4 jours par manque d'ambition des collectivités territoriales. La réforme des « rythmes scolaires » ne se résume pas à la régulation du temps scolaire. C'est aussi la prise en compte des transformations de notre société et du rapport au temps induit par la révolution numérique. Après la révolution industrielle, la révolution numérique transforme profondément la relation au travail et, avec elle, le rapport à l'Ecole. Les accès aux connaissances et aux différentes pratiques pédagogiques rompent le monopolitisme éducatif et invitent à interroger continuellement les pratiques éducatives de celles et ceux qui interviennent auprès des enfants. De nombreux maires savent cela et, pour engager

cette nécessaire évolution civilisationnelle, ils ont entrepris la mise en œuvre d'un temps périscolaire qui permet l'accès à des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être modernisés, en participant à la construction de l'enfant sans pour autant faire de l'école après l'école. Les temps changent, et en 2017, celles et ceux qui s'intéressent aux rythmes des enfants disposent de nombreuses études scientifiques démontrant que le retour à la semaine des 4 jours ne serait pas la meilleure solution. Les 5 matinées d'école ne sont pas une lubie, elles sont une garantie supplémentaire que le temps scolaire est établi de façon à favoriser la réussite scolaire. Tout de même, n'est-ce pas une drôle d'idée que de vouloir revenir à des temps d'enseignement où les élèves sont les moins réceptifs ? N'est-ce pas contre-productif que de vouloir supprimer d'autres formes de transmissions de savoirs ? Nous ne sommes pas dupes et les maires ont raison d'évoquer le coût de la réforme des rythmes scolaires pour leur commune. .../...

## Sommaire :

**ACTU 95**

*Au ministère une idée à la seconde, sans pointe de concertation !*

PAGE I à IV

**Trésorerie**

PAGE V

**Les filières professionnelles**

PAGE VI

**Infos rentrée**

PAGE VII

**Conseil d'administration 2017-2018**

PAGE VIII

Mais la réforme des rythmes ne doit pas servir de prétexte pour protester contre les répercussions budgétaires des lois de décentralisation et des nouvelles règles de dotations de l'État. Nous pourrions nous poser la question "Où est passé le fond d'amorçage ? Nous prendrons l'exemple d'une commune ou nous avons en primaire 2750 enfants qui auraient touchés un peu plus de 270000€ par ans. Elle ne doit pas être seulement évaluée à l'aune de son coût, mais aussi de son apport notamment dans la lutte contre l'échec scolaire.

Une réforme utile doit être conservée, améliorée, même si elle coûte cher, parce qu'il s'agit d'argent utilement investi. La priorité doit être d'encourager les maires qui jouent le jeu. Le nouveau gouvernement doit accompagner ces élus de proximité en prenant en charge ce coût à l'euro-l'euro, dès lors qu'ils respectent les engagements pédagogiques et éducatifs reconnus par les services de l'État. C'est cela tenir compte de la proximité : faire des dotations de l'État un outil financier de liberté pour le progrès et non pour structurer les inégalités territoriales en permettant aux seules communes qui en ont les moyens de faire évoluer une attention éducative ancrée dans le monde tel qu'il est. Plutôt que de revenir aux cadences inutiles pour nos enfants, faisons le pari de l'avenir. Engageons notre pays dans le maintien des 4,5 jours d'enseignement et finançons de façon pérenne les activités périscolaires pour les communes qui ont à cœur de démocratiser les savoirs.

En tant que responsables politique et associatif de banlieue, nous voyons bien que, pour des milliers d'enfants, la réforme des rythmes scolaires aura permis, par exemple, des initiations aux activités artistiques quand les conservatoires manquent de place ou quand des associations pratiquent des tarifs inaccessibles. Mettre « l'Education en marche » ce n'est pas en finir avec la modernisation des rythmes scolaires. Il s'agit au contraire de généraliser ce qui fonctionne, d'innover pour remettre les enfants au cœur de l'Ecole en gardant un œil sur ce qui se fait aussi ailleurs sur la planète. L'enjeu consiste à s'adapter au terrain pour permettre les innovations, et non pas de revenir en arrière.

La France est dans un monde qui bouge, nous

la ferons avancer en encourageant la mutualisation des expériences innovantes et en particulier celles qui ont su recréer du lien de proximité entre des acteurs soucieux d'encourager la coéducation. La deuxième mesure souhaitée du Ministre : 12 élèves par classe en préparatoire qui revient à "diviser par deux" les effectifs des classes de CP et de CE1 en REP et REP+ est-elle réaliste ? Cette mesure (qui vise notamment à rattraper le retard de la France sur les autres pays de l'OCDE) aurait pour effet de faire passer le nombre de classes, dans ces zones, de 12.000 à 24.000.

Pour Nous FCPE95, le financement de cette réduction de la taille des classes en REP et REP+ demeure encore trop flou. D'après l'entourage du Ministre, la mesure devrait s'appliquer dès septembre 2017 pour les CP des zones d'éducation prioritaire, les CE1 faisant l'objet d'une « montée en charge » du dispositif durant le quinquennat.

En effet, bien que le Ministre promette une « aide de l'Etat » pour ouvrir de nouvelles classes, la question des locaux et du matériel à financer se pose. « Comment feront les communes ? Quand on se retrouve avec deux classes au lieu d'une, ce n'est pas seulement une question d'enseignants supplémentaires, il faut que la structure matérielle soit présente aussi. 3ème proposition De nouvelles classes bilangue devraient ouvrir à la rentrée 2017. C'est ce qu'a annoncé le tout nouveau président de la République, Emmanuel Macron. En quoi consiste ce dispositif ? Comment l'intégrer ? Combien de collèges proposent encore ces classes depuis la réforme du collège ? Quels changements en perspective ? On fait le point.

Nouveau rebondissement dans "l'affaire" des classes bilangue. Lors de la campagne pour l'élection présidentielle, Emmanuel Macron, avait promis de laisser la possibilité aux collèges de "proposer à nouveau des parcours bilangues". À peine élu, le président de la République a décidé d'entrer dans le vif du sujet : "À partir de septembre prochain, les classes bi langues rouvriront en France", a-t-il déclaré lors de son déplacement en Allemagne, lundi 15 mai 2017.

En quoi consiste le dispositif ? Comment intégrer une classe bilangue ? Quels changements cette mesure implique-t-elle dans votre établissement ? Ces classes avaient-elles disparu ? Le point en quatre questions.

### 1. Qu'est-ce qu'une classe bilangue ?

Créé en 2005, ce dispositif vise alors à promouvoir l'enseignement de l'allemand au collège avant d'être étendu à d'autres langues : italien, espagnol, portugais... Cette classe propose aux élèves volontaires d'étudier deux langues vivantes dès la 6e. Le collégien a alors six heures d'enseignement de langues par semaine contre quatre heures en règle générale. C'est l'établissement qui choisit la répartition entre les deux langues même si, dans la plupart des cas, les collèges optent pour une répartition équitable de trois heures chacune.

"Les classes bilangues permettent aux élèves d'avoir un niveau assez proche dans deux langues vivantes et, en même temps, d'avoir plus de temps pour s'approprier une LV2 puisque l'enseignement démarre plus tôt en 6<sup>e</sup>. Depuis la rentrée 2016, la réforme du collège, les autres collégiens commencent l'apprentissage d'une seconde langue vivante en 5e. Pour l'enseignante, "ce nombre d'heures plus important permet aux élèves de se plonger dans un vrai bain linguistique. Trois heures par semaine c'est précieux pour l'apprentissage d'une langue vivante".

### 2. Comment intégrer une classe bilangue ?

Pour intégrer une classe bilangue, vous devez vous manifester lors de votre inscription au collège. Et voir s'il propose ce dispositif car tous ne comptent pas de classe bilangue. Un impératif depuis la rentrée 2016 : vous devez avoir suivi une autre langue que l'anglais en CM1 et CM2 pour intégrer au collège une classe bilangue proposant cette matière.

Ensuite, les conditions pour intégrer ces classes varient d'un établissement à l'autre. "Chaque collège fixe ses propres règles même si la plupart recrutent en fonction du niveau des élèves", explique Philippe Tournier, proviseur du collège et lycée Victor-Duruy et secrétaire général du syndicat SNPDEN. "Il faut que l'élève ait un niveau global solide pour ne pas être noyé sous le travail. La classe bilangue demande un investissement supplémentaire.

"Mais tout le monde peut y participer. Il ne faut pas se l'interdire !" Si vous souhaitez intégrer ce dispositif, renseignez-vous rapidement auprès de votre collège car certains pourraient, par exemple, vous demander une lettre de motivation.

### 3. Les classes bilangues ont-elles disparu ?

C'était une grande interrogation des familles et des enseignants avec la réforme du collège entrée en vigueur à la rentrée 2016. Le ministère de l'Éducation nationale a en effet décidé de supprimer certaines bilangues au motif qu'elles permettaient à des élèves de "contourner" des règles d'affectation en collège, en demandant de manière exceptionnelle une place dans un établissement en dehors de leur secteur. Voire d'être dans de meilleures classes. "La vraie question est celle de la mixité des classes car, dans certains collèges, les bilangues regroupent ensemble des élèves d'une même origine sociale ou de même niveau scolaire".

Le ministère de l'Éducation nationale a donc déclaré conserver la bilangue dis «de continuité», c'est-à-dire permettant aux élèves qui ont étudié une langue étrangère autre que l'anglais en CM1 et CM2 de poursuivre cet apprentissage au collège. À ce titre, plus de 3.000 collèges proposeraient encore une bilangue dont quelques 2.500 classes "anglais/allemand".

Avec quelques annonces à la va-vite en fin d'année scolaire, nous voyons que le manque de concertation continue. Même si pour la FCPE95 ces propositions pourraient aller dans le bon sens, nous regrettons que le manque de concertation ne soit pas associé à l'ensemble de ces projets. Mais nous verrons que la réussite de tous nos enfants reste en lieu et place le maître mot de l'année. Je finirai par vous dire notre mécontentement concernant les transports Franciliens. La région a décidé de faire subir une forte augmentation de 10€, alors que l'ensemble des départements FCPE d'Ile de France demandons le libre accès au transport des élèves sur l'ensemble de leur territoire régional.

Que l'on réside en milieu rural ou en milieu urbain, le coût du transport des élèves laissé à la charge des parents est une entorse à l'impératif de gratuité scolaire.

Dans ce contexte, les élèves les plus éloignés du cœur des agglomérations sont ceux qui doivent couvrir les plus grandes distances pour accéder aux manifestations culturelles, sportives ou au patrimoine situé essentiellement dans les hyper centres.

En outre, dès lors que les élèves suivent une formation spécialisée, que ce soit dans des lycées professionnels, techniques ou spécialisés, ils sont le plus souvent amenés à traverser des territoires entiers, voire à se déplacer dans des départements voisins. Vivre avec son temps, c'est permettre l'égalité de mobilité pour tous les élèves. C'est une nécessité démocratique, un gage supplémentaire de réussite éducative et d'ouverture sur le monde.

Comme vous pouvez le voir, cette année sera de lutte et de négociation pour la mise en place du respect de tous nos enfants. Mais on ne lâche rien !

**Bruno BRISEBARRE**  
Président de la FCPE 95

### **Le rôle d'un trésorier d'un conseil local**

Solliciter les parents et faire adhérer des parents tout au long de l'année en partenariat avec les autres membres du conseil local.

Transmettre au CDPE 95 **le plus rapidement possible** après la rentrée et au fil de l'eau les adhésions au conseil local.

Son travail est de relancer les adhérents afin de récupérer les cotisations qui ne lui sont pas encore parvenues.

S'assurer que chaque adhérent est enregistré correctement par le Conseil Départemental afin de recevoir les revues comprises dans leur abonnement (La Revue des Parents et ou La Famille & l'Ecole), leur reçu fiscal, les informations du CDPE 95...

Il tient le Cahier comptable du conseil local pour toutes les opérations (recettes, dépenses, banque ou liquide).

**Il s'assure que le compte BRED ne soit jamais à découvert et émet des chèques que pour la somme présente sur le compte.**

### **Ses Obligations :**

Présenter lors de l'assemblée générale le bilan financier de l'année écoulée.

Transmettre au CDPE la composition du bureau du Conseil local élu à l'assemblée de rentrée, EN CAS DE CHANGEMENT ou de modification de mandataires ou de signataires, le dossier BRED complet doit être refait. Il est à retirer auprès du CDPE.

Ne jamais prendre contact avec la BRED : le CDPE est le seul interlocuteur de la BRED.

**Lors de la fin de son mandat s'il ne connaît pas son successeur il remonte tous les documents de trésorerie au CDPE.**

### **Le mot du trésorier départemental.**

Si l'adhésion n'est pas assurément la principale ressource des conseils locaux, elle reste celle du CDPE 95 et de la Fédération Nationale. Gardons à l'esprit qu'elle est la mesure de notre poids vis à vis des institutions pour la représentativité de la FCPE dans les instances nationales, départementales et locales et de nos partenaires.

Elle est le meilleur gage de notre indépendance, elle permet d'assurer la défense de l'école publique laïque et gratuite.

C'est pourquoi, nous vous invitons à proposer, « l'adhésion FCPE » à tous les parents à chaque rencontre et tout au long de l'année, et pas uniquement ni exclusivement à ceux qui souhaitent être élus au Conseil d'école ou au Conseil d'administration et siéger au conseil de classe de leur enfant.

Seule l'action militante de chacune et chacun pourra amener de nouveaux dynamismes à la FCPE.

Le CDPE est et reste attentif aux besoins des conseils locaux et de leurs trésoriers. Il est disponible pour apporter toute aide et informations nécessaires dans le domaine de la trésorerie. Le CDPE assure des formations sur les questions de trésorerie.

Je vous rappelle aussi que le CDPE peut vous faire vos photocopies à un tarif très avantageux, n'hésitez pas à vous rapprocher de Christèle pour connaître les tarifs.

Bon courage à toutes et à tous et bonne élection.

**Didier ARLOT Trésorier du CDPE95**

## Les filières professionnelles.

« Quoi ? Tu veux faire un bac pro ? Mais tu es tombé sur la tête !!! », « Mais c'est parce que je ne trouve pas ce qui me plaît vraiment, sauf si je vais en pro, en plus, il paraît que les cours sont plus intéressants parce que les profs donnent des exemples avec la réalité... » « Oui, c'est ça, en gros tu auras moins à bosser, car moins de théorie... »

Qui n'a pas entendu parler d'une telle conversation voire n'a pas eu à la vivre lui-même ?

Lors du dernier congrès du CDPE du 95 ayant pour thème « La pro, ce n'est pas par défaut », qui s'est déroulé dans un lycée professionnel, quelle surprise...

Les idées reçues ont la vie dure... au point même qu'au sein des professionnels censés accompagner les enfants dans leurs parcours de vie, ceux-là même qui devraient avoir cet œil neutre indispensable pour accompagner utilement, n'ont pas été formés à sortir de leur cadre de référence personnel, préalable pourtant indispensable à tout accompagnement. Ainsi, ceux-ci malgré une volonté de bien faire se retrouvent sans parfois le savoir, à porter un jugement basé sur l'idée qu'ils se font d'une filière professionnelle : c'est pour le mauvais élève, celui qui ne travaille pas ou peu, n'est pas capable etc.

Ce système est tellement « rôdé », que les professeurs de lycée professionnels présents, nous ont expliqué que leurs propres collègues de ces filières tant idolâtrées, ces filières si « exceptionnelles » qu'elles sont souvent nommées « voie classique » « voie normale » etc. vont parfois jusqu'à ne pas nouer de lien entre eux.

C'est à se demander où est passé la notion de mixité sociale, vecteur de richesse et de cohésion, tant vanté par les institutions, et réclamées par les populations.

Comment alors, au vu d'une telle situation, changer les idées reçues pour un mieux vivre ensemble, un brassage culturel et technologique, et toute la richesse qu'elle peut nous apporter ? Comment ne pas s'étonner que les parents que nous sommes, rompus à entendre de tels propos, reproduisent le schéma, et enfin, nos enfants eux-mêmes pourtant au cœur même de ces questions, et dont les choix et/ou décisions impacteront une grande partie de leur vie, tant professionnelle que personnelle.

Les pistes sont nombreuses, les solutions miracles inexistantes, mais le besoin de changer cela passe par une meilleure connaissance de ce que sont réellement ces filières, les personnels dévoués qui y travaillent, l'épanouissement, et les véritables enjeux d'avenir qui existent bel et bien, et que la filière professionnelle n'a pas à rougir des résultats qu'elle obtient, en termes de satisfaction des familles, tant elles réussissent parfois mieux que d'autres, à placer l'élève dans une situation d'épanouissement réel ?

Et si tout simplement, on commençait par parler de manière positive de ces filières dites poubelle ? Si tout simplement, on en parlait pour dire que « ma filière, elle est belle !!! », que les élèves puissent enfin s'y sentir épanouis, fiers de leurs choix ? Parce qu'après tout, on y apprend aussi pleins de choses, différentes, avec d'autres méthodes, outils, d'autres supports, mais que ce qui s'y passe est loin de l'idée reçue qui lui colle à la peau, dans les filières pro, y a du boulot !!

Alors, peu à peu, les idées reçues partiront, parce que chacun de nous se serra impliqué dans l'échange afin que ceux qui savent ce que c'est réellement puissent enfin en parler sans honte, avec ce qui les caractérise souvent, ils apprennent ce qui les passionne. Et que ceux qui ne savent pas, n'aient plus peur d'aller à leur rencontre, et découvrir toute la beauté et la richesse offerte par la diversité de l'humain. Car au fond, ne sommes-nous pas que notre propre richesse ?

Frédéric Manodritta, Secrétaire général

Documents à télécharger sur notre site :

[http://www.fcpe95.com/conseils-locaux/documents-de-rentree/.....](http://www.fcpe95.com/conseils-locaux/documents-de-rentree/)

Fiche de Transmission :

Fiche de Comptabilité :

Déclaration de Bureau

Modèle de Bilan Financier

**Pour le dossier BRED :**

Contactez le CDPE par courriel [fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr](mailto:fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr) ou par téléphone au 01 30 32 67 67

Si besoin vous pouvez me contacter Didier Arlot Trésorier CDPE : [didier.arlot@gmail.com](mailto:didier.arlot@gmail.com)

**La Formation trésorerie se déroulera la samedi 23 septembre 2017 à SARCELLES**

## Matériel de rentrée

Pensez à transmettre dès que possible à votre administrateur de secteur ou directement au CDPE95 les effectifs prévus dans vos établissements pour la rentrée de septembre 2017.

**Vous pourrez retirer  
les bulletins d'adhésions FCPE et MAE  
au CDPE à partir de la mi juin.**

Pensez également à commander vos fournitures pour les forums des Associations qui se tiendront à la rentrée. Pour passer votre commande contactez le CDPE95 par Tel. 01 30 32 67 67.

Vous recevrez de plus amples informations dans la circulaire « spéciale rentrée ».

**ATTENTION NOUVELLE ADRESSE**

Consulter le site [www.fcpe95.com](http://www.fcpe95.com)

## Nouveau Conseil d'Administration 2017-2018 :

**Président :** Bruno BRISEBARRE

**Vice-Présidente 1er degré :** Yolande BAETA

**Vice-Président 2nd degré :** Philippe RENO

**Trésorier :** Didier ARLOT

**Secrétaire général :** Frédéric MANODRITTA

**Responsable de pôle 1er degré :** Carla LE BERRE

**Responsable de pôle 2nd degré :** Béatrice MARIE

**Responsable de pôle Communication/Secrétariat Général :** Béatrice ZAMI

### Administrateurs

Hassiba ASNOUN

Stéphane BAUER

Gilles DELAPIERRE

Angélique FERREIRA

Patricia FIDI

Céline GUEBGHID

Guy JACQUEMART

Valérie KARPIC

Kemal KOC

Patrick MAZOUE

Mariam RAHHALI

Sonia VEGA

Christine VIRY

**ASSURANCE SCOLAIRE**  
COLLÈGE/LYCÉE

À partir de **11,30 €**  
par an

La MAE protège plus de 8 millions d'enfants et d'adolescents.

Adhésion immédiate sur **mae.fr**

2017 → 2018

Tous nos engagements sur **mae.fr**

La MAE  
Depuis 1932

MON PREMIER ASSUREUR

**Au verso, information FCPE**



MAE DE LA REGION PARISIENNE  
9 Rue d'Argenson - CS 10003 - 75382 PARIS CEDEX 08  
45 Rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS  
54 Rue Saint Placide - 75006 PARIS



**02 32 83 60 75**

OU

**0 820 000 070**

Service 0,12 € / min  
+ prix appel